

# Relève multiculturelle à Radio-Canada ?

Marc Bastarache, coordonnateur des programmes Journalisme à la Cité collégiale d'Ottawa

Ça fait bien 15 jours que les professeurs sont en grève – toutes les entrées du collège francophone d'Ottawa sont gardées par les grévistes depuis le début du conflit. Mais avec le temps, les étudiants, les administrateurs ou les simples livreurs de marchandise en ont assez de faire la queue pendant des quarts d'heure avant d'obtenir la permission de circuler. Le livreur de pizzas de chez *Antonio*, aussi ; il n'a plus le temps d'attendre. Il voit un trou dans la ligne des piqueurs. Il fonce et réussit à passer. Les grévistes ont eu peur, mais ils ont vite retrouvé le sourire. Et, pourquoi pas, l'agent de la Gendarmerie royale du Canada, par hasard accompagné d'une équipe de la Société Radio-Canada<sup>1</sup>, ont été témoins de l'incident. Le livreur est immédiatement arrêté. Il sera accusé de conduite dangereuse, une infraction qui lui coûtera cher.

Le cameraman a tout filmé et les témoins sont nombreux. On rit maintenant sur la ligne de piquetage alors que le livreur énervé discute au téléphone. Il a garé sa voiture. Le journaliste va s'enquérir auprès de l'agent de la GRC. Il croit avoir une bonne histoire à raconter pour le bulletin de 18 heures. C'est encore mieux qu'il ne le pensait.

Le livreur d'origine africaine n'avait pas de permis de conduire et son employeur n'était pas au courant. Il vient d'être congédié sur-le-champ. Quelqu'un viendra chercher la voiture.

Comment le reporter de la SRC va-t-il faire le récit du drame de cet immigrant ? On trouvera un titre accrocheur. « *Un immigrant africain sans permis de conduire fonce sur des grévistes.* »

Mais, est-ce que l'origine du livreur est vraiment un élément essentiel de cette histoire ? Est-ce que le fait qu'il soit un Africain, voire un Noir, est un fait notoire ?

Ces questions, les journalistes de la Société Radio-Canada et sûrement ceux des autres entreprises de presse du pays, se les posent tous les jours. Et, ils n'ont d'autres choix que de trouver des réponses à ces questions à la lumière de la nouvelle réalité canadienne. Dans la Métropole, Toronto, par exemple, deux Canadiens sur trois ne sont pas nés au Canada. Quarante pour cent des détenus de la prison Don, de Toronto, sont des Noirs de moins de trente ans. Selon la police de la Ville Reine, un crime sur deux est commis par un Néo-Canadien de première ou de deuxième génération. Le problème des gangs de rue de Toronto composés en majorité de Noirs d'origine jamaïcaine a forcé les autorités municipales et provinciales à mettre sur pied des commissions d'enquête pour comprendre le phénomène.

## La discrimination positive à Radio-Canada

Il n'y a pas de doute que la Société Radio-Canada, le service de radio-télévision public, a un rôle d'éducation à jouer. Mais la Société ne serait pas bien outillée pour jouer le rôle de leadership qu'on attend d'elle dans ce domaine si on se fie aux commentaires de l'ex-vice-président principal de la télévision française de Radio-Canada, Daniel Gourd. Selon lui, pour tout le personnel de la télévision française de Radio-Canada, il n'y a qu'une personne sur soixante-dix qui s'identifie comme membre d'une minorité visible alors que dans l'ensemble du Canada, une personne sur huit déclare appartenir à une minorité visible. L'écart est énorme. Comment peut-on refléter la nouvelle réalité canadienne si on ne la comprend pas ; si on ne compte pas un bon nombre de Néo-Canadiens dans ses rangs ?

La société entend remédier à la situation.

Marc Bastarache

Relève multiculturelle à radio-Canada ?

À cette fin, le 27 octobre dernier, elle organisait un Sommet sur la diversité culturelle. Une soixantaine de représentants des milieux de l'enseignement et des communautés culturelles ont discuté des moyens à mettre en œuvre pour assurer une meilleure représentativité de la diversité culturelle dans la composition de la main-d'œuvre de la télévision française, aussi bien chez les employés qu'à la direction. La Société réagissait ainsi à l'avis public du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) rendu en mars 2005. Dans cet avis très fouillé, le CRTC<sup>2</sup> se plaint notamment « de la sous-représentation flagrante à la télévision canadienne des Canadiens d'origine asiatique et sud asiatique, et de l'absence pour ainsi dire totale des autochtones ». Il fait plusieurs recommandations aux radiodiffuseurs publics et privés.

Lors du Sommet, Radio-Canada a expliqué qu'elle entendait emprunter la voie de la discrimination positive. Elle tentera de remplacer son personnel vieillissant, en partie, par des minorités visibles. Pour ce faire, elle conclura des ententes avec les institutions d'enseignants du pays afin qu'on forme pour elle, des jeunes en journalisme, en production télévisuelle et même des gestionnaires. La Société entend également consulter les divers regroupements culturels et revoir sa programmation afin d'éviter toute forme de préjugés et de mythes. Une des mesures envisagées dans le plan d'action des services français de Radio-Canada est en effet la création d'un conseil consultatif sur la diversité culturelle qui se réunirait deux fois par an. Calqué sur le modèle du Panel des régions créé en 2000, le Panel sur la diversité culturelle compterait une douzaine de membres provenant des minorités du pays.

Pour sa part, le directeur des affaires générales de la télévision de Radio-Canada, Charles Vallerand a expliqué en entrevue que « l'analyse de notre main-d'œuvre au secteur de l'information fait apparaître que nous nous situons en dessous du pourcentage que l'on retrouve dans l'industrie selon les données du recensement de 2001 ». Mais il s'est

empressé d'ajouter que les chiffres sont ici en partie trompeurs puisque « la déclaration d'appartenance à un des quatre groupes désignés par la Loi sur l'équité en matière d'emploi est un choix personnel, fait sur une base volontaire. Plusieurs employés au service de l'information appartenant à des minorités visibles ont choisi de ne pas s'identifier ainsi<sup>3</sup>. »

Par ailleurs, M. Vallerand a précisé que la représentation des minorités culturelles à l'antenne dans les émissions d'information ne semble pas générer de plaintes de façon significative. « Le service de relations avec l'auditoire, explique-t-il, ne signale aucune plainte à ce sujet au cours des quatre dernières années. À l'occasion, les désignations de certains groupes par des intervenants (généralement des policiers) font l'objet de plaintes, mais pas la présence ou l'absence de représentants des minorités parmi nos journalistes et nos animateurs ».

Les efforts de Radio-Canada sont sûrement un premier pas dans la bonne direction parce que la télévision est l'outil d'intégration sociale par excellence, selon le Conseil de la radiodiffusion canadienne (le CRTC). Le Conseil croit que le système de radiodiffusion « doit employer des personnes issues de tous les milieux ethnoculturels en tant qu'auteurs, présentateurs, producteurs, réalisateurs et comédiens et il s'attend à ce que les radiodiffuseurs s'assurent que tous ces groupes sont représentés à l'écran de manière exacte, juste et exempte de stéréotypes ».

En attendant, il faudra que les reporters se tournent du côté de leur code d'éthique pour trouver des façons de présenter le nouveau pays à leur auditoire.

### Notes

1 Radio-Canada, radio-télévision publique du Canada, partie francophone. La partie anglophone porte le nom de Canadian Broadcasting Corporation, familièrement CBC.

2 Le CRTC est un organisme qui délivre les licences aux radiodiffuseurs et télédiffuseurs sur l'ensemble du territoire canadien.

3 Le rapport annuel de la Société sur cette matière peut être lu à l'adresse internet <<http://www.cbc.radio-canada.ca/documents/equite/index.shtml>>.